

DÉPARTEMENT DE LA
HAUTE LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE**

RECU A LA PREFECTURE
20 OCT. 2010
1330

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nous, Maire de la Commune d'AUREC SUR LOIRE,

CANTON D'AUREC
SUR LOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 123-22,

MAIRIE D'AUREC SUR
LOIRE

Vu la délibération du conseil municipal du 18 Avril 2008 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'Arrêté n° E 2009-250 du 23 Décembre 2009 portant classement sonore des voies routières de statut route départementale et voie communale du département de la Haute-Loire,

N° A 10- 199

ARRETONS

**OBJET : CLASSEMENT
SONORE DES VOIES
ROUTIÈRES-MISE À
JOUR DU PLAN LOCAL
D'URBANISME D'AUREC SUR LOIRE**

ARTICLE 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'AUREC SUR LOIRE est mis à jour à la date du présent arrêté . A cet effet, les pièces susvisées ont été reportées en annexe du document d'urbanisme de la Commune.

ARTICLE 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la Mairie d'AUREC SUR LOIRE et à la Préfecture.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant un mois.

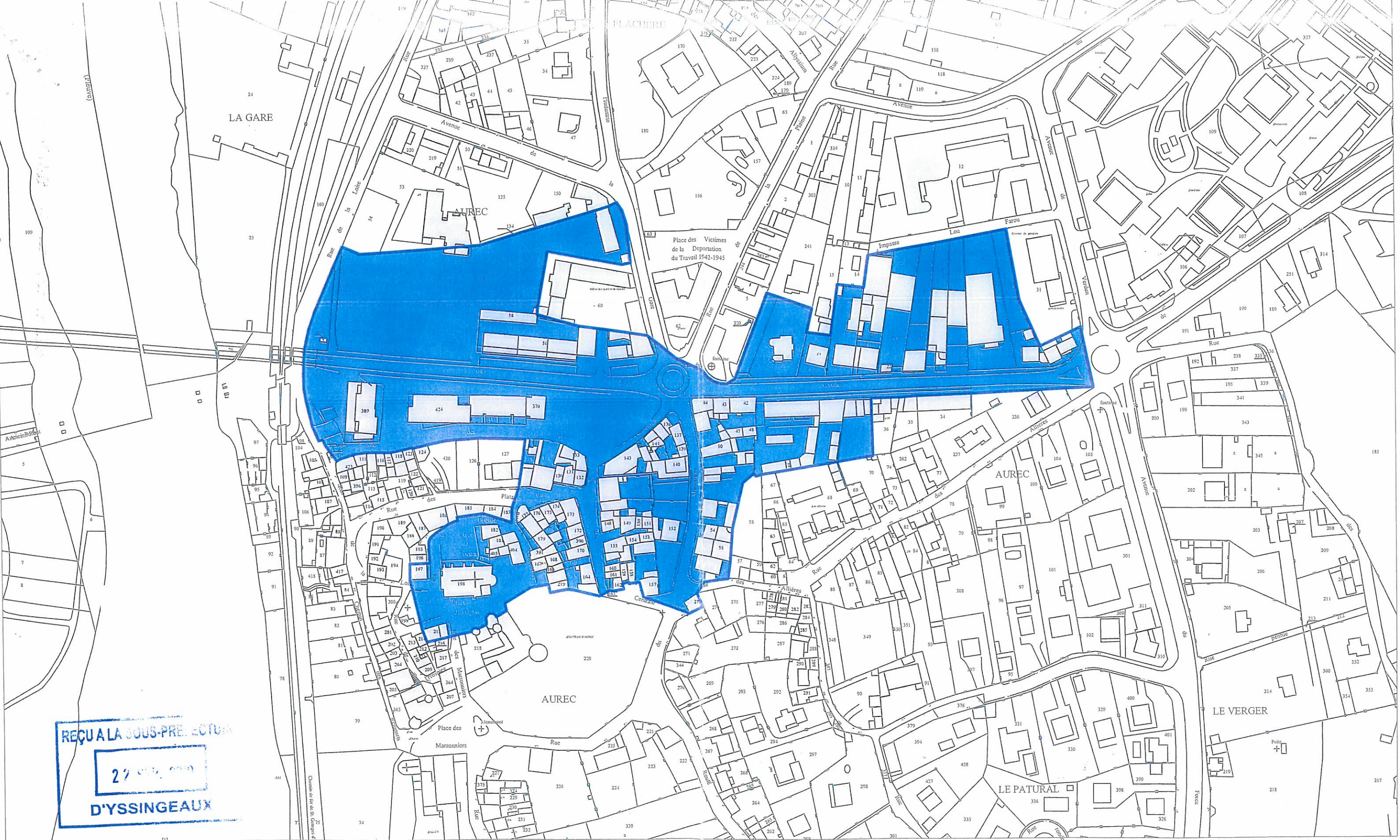
ARTICLE 4 : Copie du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet.

Fait à AUREC SUR LOIRE, LE 5 Octobre 2010



Le Maire,

C. VIAL



Echelle 1/2.000

Commune d'AUREC SUR LOIRE
Zone de préemption sur les fonds
artisansaux, fonds de commerce et
baux commerciaux